

ENTRETIEN ET RÉPARATION SÛRS DES PEMP EN ATELIER TOOLBOX TALK

POURQUOI SUIS-JE AFFECTÉ PAR CE RISQUE ?

Le déplacement, les essais, l'entretien ou la réparation des PEMP exposent les employés de tout atelier à des dangers et des risques qui varient en fonction du type de PEMP et du type d'entretien ou de réparation effectué. Si ces risques ne sont pas identifiés correctement et éliminés ou gérés, ou en cas de non-respect des instructions de travail ou d'entretien, des dommages matériels, des blessures, des problèmes de santé voire des décès peuvent survenir.

Dans tout environnement d'atelier, les bonnes pratiques de travail sont importantes, car elles contribuent à l'exécution des tâches quotidiennes en toute sécurité, en se concentrant sur la réduction des risques pour le personnel, l'équipement, les matériaux et l'environnement.

QUE DOIS-JE METTRE EN PLACE AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER ?

En raison de leur nature, tous les ateliers sont différents. Vous devriez :

- identifier et éliminer tout danger ;
- mettre en place une évaluation générale des risques pour tous les travaux généraux (réception, expédition, inspections avant livraison, réparations mineures, etc.) ;
- Procéder à une évaluation des risques spécifiques à chaque tâche pour toutes les réparations majeures, car les risques varieraient pour chaque tâche.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Lisez et passez en revue vos évaluations des risques pour en vérifier la validité et la pertinence par rapport à la tâche.

- Soyez conscient des dangers associés à la tâche (mouvement de la machine près de la zone de travail, déversements d'huile ou d'autres produits chimiques, risques de trébuchement).

QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ?

Cette présentation Toolbox Talk s'applique à toutes les personnes impliquées dans le travail avec une plateforme de travail élévatrice mobile (PEMP) dans un environnement d'atelier, y compris :

- Responsable d'atelier
- Superviseur d'atelier
- Personnel chargé de la réparation des PEMP en atelier

- Suivez les politiques spécifiques à votre entreprise, par exemple les limites de vitesse, les équipements de protection individuelle (EPI) et le travail seul.
- Suivez les procédures approuvées (énoncés de méthode, instructions de travail, recommandations d'entretien du fabricant).
- Sélectionnez les bons outils pour la tâche.
- Faites preuve de compétence et assurez-vous d'être autorisé à utiliser toutes les machines et tous les équipements nécessaires à la tâche.
- Ne travaillez pas sous une partie non supportée d'une PEMP – utilisez toujours des supports de maintenance et des supports d'essieu si nécessaire.
- Gardez la zone de travail propre et rangée.
- Jetez les déchets et les fluides de manière responsable.
- Signalez tout dommage, défaut, incident ou quasi-accident à votre superviseur/responsable.

RAPPEL

- Effectuez votre propre évaluation des risques basée sur la tâche.
- Signalez les problèmes potentiels ou avérés.
- En cas de doute, ne vous mettez pas en danger. Arrêtez-vous et posez des questions.
- Assurez-vous de ne jamais être seul la première fois que vous faites quelque chose.

Ne prenez jamais de risques inutiles. Si vous pensez que « ça ira, c'est juste pour une fois », alors ne le faites pas !

RÉFÉRENCES UTILES

- Guide de sécurité de l'opérateur de l'IPAF
- Déclaration de meilleures pratiques pour l'évaluation des risques sur le lieu de travail et la sélection des équipements de plateformes de travail en hauteur (disponible sur www.ipaf.org/resources)
- Manuel de l'utilisateur du fabricant (disponible sur www.ipaf.org/fr/fabricants)
- Affiche Andy Access « Dans l'atelier, restez en sécurité » (disponible sur www.ipaf.org/andyaccess)